



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**Arrêté municipal portant autorisation
d'occupation du domaine public
PROMENADE DU LAUDOT**

Arrêté n°25.2023

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande en date du 02/06/2023, par laquelle **l'association NATURE EN JEU** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'animer un atelier de cuisine buissonnière.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE :

Article 1er : **Le Dimanche 11 Juin 2023 de 08h00 à 13h00**, le permissionnaire en vue d'animer un atelier de cuisine buissonnière, est autorisé à occuper au maximum 20m², du côté de la rivière du Laudot, face à la salle des fêtes, laissant ainsi libre de circulation, la promenade du Laudot. .
La circulation et le stationnement des véhicules seront autorisés.

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 08.06.2023

Mr J. Maire – LAGOUTTE.

